

Invitation spéciale

Nous vous convions à la soirée HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 2022

La Pocatière

Mercredi 20 avril 2022
Cathédrale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Ouverture des portes 18 h | Début du spectacle 19 h



Sainte-Anne
de-la-Pocatière

Vous assisterez à une conférence drôle et inspirante sous le thème : **Bénévolat et dépassement de soi!** Terminez la soirée avec un spectacle d'humour sportivement hilarant : **Si ça se vit, ça se rit!** Avec Chantal Fleury, l'Humoriste-Ricanseuse et Conférencière.



Merci de confirmer votre présence avant le 13 avril auprès de:

Mme Julie Hudon
418 856-3394, poste 1102
julie.hudon@lapocatiere.ca

ou

Mme Daphné Beaurgard
418 856-3192
paroisse@ste-anne-de-la-pocatiere.com

Port du couvre-visage conformément aux mesures de la Santé publique

Le comité de la famille et des personnes âgées : une opportunité d'implication citoyenne!

Ce comité, chapeauté par les conseillères Annie Sénéchal et Natasha Pelletier, a pour mandat de réaliser quelques activités pour les familles et pour les personnes âgées et de faire le suivi des actions de la politique de la famille et des personnes âgées. Trois ou quatre réunions sont prévues dans l'année.

Tu souhaites t'impliquer sporadiquement pour animer la vie municipale et pour agir sur la qualité de vie des familles?

Contacte l'agent de développement, Sébastien Tirman, par téléphone au 418 856-3192 ou par courriel à agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com pour plus d'information ou manifester ton intérêt.

Lien vers les politiques et programmes municipaux, incluant le plan d'action pour les familles et les personnes âgées :

<https://www.ste-anne-de-la-pocatiere.com/municipalite/politiques-et-programmes/>

Horaire de l'Écocentre de La Pocatière

RÉOUVERTURE 5 AVRIL 2022

REPORTÉE au 12 avril

→ Fermé en cas de chute de neige

→ Fermé le 24 juin

Horaire : mardi au samedi de 8 h à 16 h,

Adresse : 410, 14^e rue Bérubé

Rappel : À chaque visite, il est **obligatoire** pour les citoyens de **séparer leurs matières avant d'arriver à l'écocentre.**

Collecte municipale des gros rebuts (encombrants)

La Municipalité offrira un service de collecte des encombrants **le jeudi 12 mai 2022. Ce service est offert au secteur résidentiel seulement.** Puisque la collecte commencera dès 5 h le matin, il est recommandé de placer les encombrants sur le bord du chemin la veille. De plus, les employés poursuivront leur travail de ramassage le lendemain s'ils n'ont pas pu tout ramasser le jeudi. Sont acceptés les gros rebus qui ne peuvent être déposés dans les écocentres.

Voici la liste des gros rebus acceptés :

Matelas, futon, mobilier inutilisable, caoutchouc, caoutchouc mousse, styromousse, laine minérale et autres isolants, tapis, boyau, toile (abri, piscine, etc.), préart et tuiles (petite quantité), papier goudronné (petite quantité), plastique rigide (douche, bassin de jardin, etc...) et souche d'arbre.

Programme incitatif à la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées

Ce programme offre un incitatif financier à la mise aux normes des installations septiques à toutes les résidences isolées de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière prises avec un problème de rejet dans l'environnement.

Un crédit de taxes de 1100\$ sera octroyé pour tout immeuble qui fera l'objet d'une mise à la conformité des installations septiques, et ce, sur réception de l'attestation de conformité des travaux signée par l'inspecteur municipal ou l'inspecteur régional. Un budget annuel de 11 000 \$ est alloué pour ce programme.

Règlement # 164 concernant les abris d'auto!

La date limite pour retirer l'abri d'auto temporaire est le samedi 1^{er} mai 2022. Une inspection sur tout le territoire aura lieu le surlendemain et le règlement s'appliquera aux retardataires. Toute infraction est passible d'une amende d'un montant minimum de 100 \$.

À partir du 15 avril 2022, il est permis de stationner votre véhicule dans la rue pendant la nuit. Attention, à certains endroits, il est interdit de stationner en tout temps. La Sûreté du Québec verra au respect du règlement.

Feux de foyer extérieurs

Le service intermunicipal de sécurité incendie désire rappeler aux résidents de son territoire qu'en vertu du règlement de prévention incendie, il est permis de faire des feux de foyer extérieurs dans des foyers conformes. Tout autre type de feux extérieurs nécessite un permis de brûlage émis par le service intermunicipal de sécurité incendie.

De plus, veuillez noter qu'aucun permis ne sera délivré si le danger d'incendie de la SOPFEU www.sopf.eu.qc.ca est TRÈS ÉLEVÉ ou EXTRÊME.

Pour l'émission d'un permis ou pour informations, vous devez contacter une des personnes suivantes au service intermunicipal au moins 24 h à l'avance :

Mme Nathalie Langelier : 418 856-3394 poste 1101 ou nathalie.langelier@lapocatiere.ca

M. Stéphane Dubé : 418 856-3394 poste 4301 ou stephane.dube@lapocatiere.ca

Merci de votre collaboration habituelle!

CN : activités de gestion de la végétation (voie ferrée et emprise)

Le CN maintient son engagement à exploiter son réseau ferroviaire en toute sécurité et efficacité, et à instaurer un niveau de confiance et de collaboration avec les collectivités où il exerce ses activités. C'est pourquoi nous communiquons avec vous pour vous informer que nous effectuerons des activités de gestion de la végétation dans votre voisinage entre avril et octobre 2022. Vous pouvez consulter un calendrier mis à jour régulièrement à www.cn.ca/fr/vegetation

Le programme du CN est essentiel pour assurer la sécurité de l'exploitation, et contribue à la sécurité générale des collectivités où nous exerçons nos activités.

Comment prévenir les vols de colis



De nos jours l'achat en ligne est très répandu et nous voyons de plus en plus de colis sur les balcons des maisons. Il n'en fallait pas plus pour attirer les voleurs et ce type de vol est en augmentation.

Pour empêcher qu'un voleur s'empare de votre colis laissé sur votre perron, nous vous conseillons de prendre connaissance des modalités de la livraison avant de confirmer votre commande en ligne. Si vous n'êtes pas certain d'être présent lors de la livraison, vous pouvez exiger que le transporteur ait une signature au moment de la livraison. Sachez que des frais supplémentaires peuvent alors vous être facturés.

Suivez la progression de la livraison de vos colis avec le système de repérage électronique (utilisé par le transporteur) afin d'être présent au moment où ils arriveront. Vous pouvez aussi demander à un voisin de récupérer le colis livré sur votre balcon et de vous le remettre à votre retour. Il est également possible d'acheminer votre paquet chez une personne de votre entourage ou même à votre lieu de travail. Enfin, l'option de ramassage à un comptoir postal, à un point de dépôt ou chez le détaillant peut également être envisagée. Il y a aussi la possibilité de vous installer un coffre ou bac à l'extérieur et ainsi donner la directive au livreur qu'il dépose le paquet à l'intérieur et qu'il le verrouille à l'aide d'un cadenas que vous aurez laissé à proximité.

Pour terminer, vous pourriez aussi installer une caméra de surveillance pour décourager les voleurs. Il s'agit d'une bonne initiative, mais veillez à ce qu'elle soit visible de l'entrée de votre résidence et bien sûr, qu'elle soit fonctionnelle.

Quoi faire lorsqu'on a un colis volé? Avez les services policiers. Informez aussi le détaillant qui vous a vendu la marchandise. Vous pouvez également consulter la loi sur la protection du consommateur pour faire valoir vos droits.

Une multitude de formations sur les champignons accessibles à tous!

Chaque année, plusieurs formations sont offertes afin de professionnaliser le secteur mycologique du Kamouraska, mais également dans le but d'accompagner les amateurs dans le développement de leurs compétences sur les champignons.

Huit formations d'avril à octobre 2022

La programmation des formations 2022 est bien garnie. Il sera possible d'en apprendre plus sur les truffes du Québec, la cueillette et la culture de champignons comestibles et l'orientation en forêt. D'autres formations seront dédiées aux bonnes pratiques en matière d'étiquetage de produits, de conservation ou de cuisine des champignons.

Innovation alimentaire

Certaines formations touchent l'innovation alimentaire, comme celle offerte le 16 septembre prochain dans le cadre du Festival des champignons forestiers du Kamouraska. Elle traitera de l'utilisation des champignons comme rehausseurs de goût en alimentation.

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.mycokamouraska.com dans la section Formations.

Prochaine séance ordinaire du Conseil municipal

Le lundi 2 mai 2022 à 20 h,
à la salle municipale
395, chemin des Sables Est

Le public est bienvenu sur place pour assister à cette séance du conseil municipal.

M. Rosaire Ouellet, maire